[illegible] quelque dépit à ceux qui ne veulent pas que le ministre actuel du commerce et de l'industrie soit ou devienne un homme de gouvernement.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Nouvelles Parlementaires

A la Chambre

La nouvelle commission du budget

Paris, 3 juin. — La séance que la Chambre tiendra jeudi sera de pure forme. Elle est uniquement destinée au tirage au sort des bureaux qui, le jour même, devront procéder à la nomination de la commission du budget. C'est là une opération purement mécanique qui ne dure que quelques minutes et, à part les rectifications qui peuvent toujours avoir lieu sur le procès-verbal, il est d'usage de ne rien mettre en délibération dans cette séance exceptionnelle.

Il y a seulement quelques années qu'on a renoncé à faire nommer la commission du budget par les bureaux mensuels. Ce système avait en effet l'inconvénient de permettre les coalitions entre les membres des divers bureaux qui promettaient de voter pour tel ou tel candidat à la condition qu'on s'engagerait à faire passer leurs amis dans les bureaux voisins. Maintenant il ne peut plus en être ainsi. Une entente générale est toujours possible entre les divers partis politiques, mais les bureaux spéciaux devant se réunir au maximum deux heures après leur tirage au sort en séance publique, *on n'a plus le temps matériel de se livrer aux* négociations occultes, aux marchandages qui jadis se préparaient dans l'ombre deux ou trois semaines à l'avance.

La commission du budget dont les pouvoirs vont expirer, était en fonctions depuis deux ans.

L'année dernière, afin d'aller plus vite, la Chambre lui avait renouvelé son mandat et ses rapporteurs spéciaux ; les membres de son bureau étaient restés les mêmes, à cela près que M. Camille Pelletan, rapporteur général, avait permuté avec M. Boudenoot, rapporteur du budget de la guerre.

La nomination de la nouvelle commission sera donc particulièrement intéressante d'autant plus que tous les commissaires sortants se représentent et qu'en dehors des éliminations résultant du tirage au sort qui réunit parfois quatre ou cinq sortants dans un seul bureau alors qu'il n'y a que trois membres à élire, la lutte sera fort vive entre les partisans et les adversaires du cabinet.

T. H.

Election législative du Jura

ARRONDISSEMENT DE DOLE

Scrutin de ballottage

MM. Mollard, radical 8304 Elu
Bolle-Bresson, réactionnaire 8718

Au premier tour les voix s'étaient réparties de la manière suivante :

M. Mollard 7050 ; M. Bolle-Bresson 4900 ; M. Rebeilat, républicain 3981.

Le Président de la République

A AUTEUIL

Paris, 3 juin. — Le Président de la République, accompagné de Mme Loubet, s'est rendu cet après-midi à l'hippodrome d'Auteuil, où se courait le Grand Steeple. Le président a quitté l'Elysée à deux heures quarante. Le général Bailloud, secrétaire général de la présidence, et M. Combarieu, directeur du cabinet civil, occupaient les autres places de la voiture du président.

Dans d'autres voitures de l'Elysée se trouvaient M. Poulet, chef du secrétariat particulier, les officiers de la maison militaire et leurs femmes.

Selon la coutume, les voitures du cortège présidentiel n'avaient pas d'escorte militaire.

Au départ du président se pressait une foule nombreuse, notamment avenue Marigny, qui acclamait le Président Loubet et la République. Un grand nombre de personnes se découvraient sur le passage du président.

Le président de la République est arrivé à trois heures devant la tribune, sur la terrasse de laquelle le pavillon tricolore a été aussitôt hissé.

Conduit à trois heures par le comité de la Société des courses, M. Loubet a pris sa place entre Mme Loubet et la comtesse Tornielli dans la tribune où se trouvaient le corps diplomatique, la suite du roi de Suède et plusieurs personnages officiels.

La réunion était très brillante et l'assistance très nombreuse.

M. Pierre Baudin à Grenoble

Paris, 3 Juin.

M. Baudin, ministre des travaux publics, est arrivé hier soir à Grenoble, à 8 heures 25, accompagné de MM. Antonin Dubost, sénateur : Gustave Rivet, Rajon, Chanoz et Chenavaz, députés. Il a été reçu par le préfet de l'Isère, le maire de Grenoble et ses adjoints.

Le maire a souhaité la bienvenue au ministre, qui a répondu en quelques mots ; puis le cortège s'est dirigé vers la préfecture.

Le ministre a été reçu par la municipalité radicale élue contre la liste guesdiste patronnée par M. Zévaès, député.

Un grand nombre d'ouvriers se sont livrés à une manifestation hostile.

Cette manifestation s'est traduite par des cris variés et par le chant de *l'Internationale*.

La police est intervenue, mais, se trouvant débordée, elle a dû faire appel à la troupe. La foule a fini par se disperser.

Aujourd'hui, M. Baudin est parti pour Chapareillan à 8 h. 35 du matin. Un banquet a eu lieu dans cette localité, à midi, à l'occasion de l'inauguration du nouveau tramway électrique *de Grenoble à Chapareillan*.

L'arrivée du train-tramway a eu lieu à Chapareillan à onze heures cinquante.

De Grenoble à Chapareillan, devant chaque station-halte, la population des villages et ses municipalités saluaient au passage. Le plus souvent on entendait de nombreux cris de « Vive la République ! » et aussi « Vive Baudin ! »

Le ministre était de retour à Grenoble ce soir, à cinq heures. Il est reparti immédiatement pour Bourg-d'Oisans.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la Ligue des Droits de l'homme

DISCOURS DE M. TRARIEUX

Hommage à M. Henri Brisson

Paris, 3 juin. — L'assemblée générale de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen a eu lieu hier soir, au Grand-Orient, sous la présidence de M. Trarieux, assisté de MM. Clamageran, Delpech, sénateurs ; Mathias Morhardt, secrétaire général de la ligue ; Lucien Fontaine, trésorier.

L'entrée dans la salle de M. Trarieux et des membres du bureau a été saluée par les acclamations des très nombreux assistants, acclamations qui se sont renouvelées en faveur de MM. Clamageran et Delpech.

M. Trarieux a, dans un discours souvent interrompu par les applaudissements, apprécié le vote de l'amnistie au Sénat. Il regrette ce vote qui suspend le cours de la justice et fait un rapide historique de l'affaire Dreyfus. Il remonte à l'époque où M. Scheurer-Kestner affirma publiquement sa conviction, montre cet homme dont le passé et la situation auraient dû inspirer le respect même à ses adversaires, injurié et diffamé, à l'instigation du parti clérical. Il proteste contre l'accusation hypocrite adressée à la Ligue des droits de l'homme et à son président d'avoir attaqué l'armée : « Nous aimons cette armée, dit l'orateur, qui est la chair de notre chair et se confond avec la nation. »

Le sénateur de la Gironde, appréciant ensuite le vote du Sénat, dit : « Nous avons été battus, mais notre défaite est de celles qui grandissent un parti. Nous nous sommes trouvés sur un point en opposition avec le gouvernement. Le président du conseil nous a combattus en de tels termes que je désire ici lui exprimer ma reconnaissance. Nous avons senti que sa pensée concordait avec la nôtre ; nous avons voté aujourd'hui contre le ministère, mais, *demain comme hier, nous restons ses* fidèles amis ».

M. Trarieux a consacré la deuxième partie de son discours à parler de l'organisation et du fonctionnement de la ligue. Certains membres lui ont reproché d'avoir été inactif surtout pendant la période électorale. Son président rappelle que la Ligue des droits de l'homme n'est pas une Ligue électorale. Elle défend des principes, non des candidats. Ces derniers seraient, d'ailleurs, mal venus de se plaindre après l'insuccès, car ils ont semblé préférer l'équivoque à une action nette et franche. Pourtant, M. Trarieux n'est pas ennemi d'une réorganisation de la Ligue à Paris et il est disposé à accepter une proposition ayant pour but de constituer des comités dans tous les quartiers de Paris.

Quand les applaudissements soulevés par le discours du président se furent calmés, le secrétaire général, M. Mathias Morhardt, a lu son rapport.

Il résulte de cette lecture que la ligue n'est pas restée inactive et que le succès a répondu, principalement en province, à ses efforts.

Après la lecture du rapport financier par M. Lucien Fontaine, trésorier, la parole est donnée aux délégués des sections provinciales, qui racontent les progrès réalisés par la propagande de la ligue dans leur région.

L'assemblée adopte ensuite, à l'unanimité, une proposition tendant à offrir une médaille d'honneur à M. Henri Brisson, l'auteur de la révision, et vote l'ordre du jour suivant :

La Ligue Française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, réunie en assemblée générale le 2 juin 1900, malgré son respect du vote de la loi d'amnistie ;

Désireuse elle aussi de l'apaisement, qui ne se fera pas contre l'esprit de justice,

Exprime au gouvernement son attachement sincère à la défense républicaine dont il est le loyal représentant.

Onze membres sortants du comité central ont été réélus. M. Guieysse, député, ancien ministre des colonies, a été nommé vice-président en remplacement de M. Edouard Grimaux, dont M. Mathias Morhardt a prononcé l'éloge.

Troubles à Châlon-sur-Saône

Manifestations de grévistes. — Bagarres sérieuses. — — Nombreux blessés. — Un manifestant tué.

Châlon-sur-Saône, 3 Juin. — Les ouvriers de l'usine du Petit Creusot et ceux d'une usine appartenant à M. Pinette, s'étaient solidarisés avec les ouvriers constructeurs déjà en grève.

Dans la crainte de voir la gendarmerie débordée, un escadron de chasseurs de Beaune a été mandé à Châlon, où est arrivé le préfet, qui, avec le sous-préfet s'est rendu aux mines.

Des incidents tumultueux se sont produits dans l'après-midi d'hier samedi. Un millier de personnes se sont formées en colonne au moment de la rentrée des usines, et cette colonne a descendu la levée du canal en chantant *l'Internationale* et la *Carmagnole*.

Au moment où la manifestation se disposait à prendre le boulevard de la République, la gendarmerie s'est efforcée de couper le défilé. Des bagarres assez sérieuses se sont produites ; des coups ont été échangés, et le préfet et le sous-préfet ont été atteints par des pierres que les manifestants ont jetées sur les gendarmes. Sept gendarmes à cheval ont été blessés ; le capitaine de gendarmerie a été atteint à la tête par une pierre qui lui a fait une assez grave blessure ; le commandant, qui a reçu un morceau de fer au thorax et une pierre à la jambe, a dû recevoir les soins du médecin-major du 56e et sera obligé de prendre du repos.

Des arrestations ont été opérées.

Nouveaux troubles

Les troubles se sont renouvelés dans la soirée.

Les émeutiers, car il ne s'agissait plus là d'un mouvement gréviste — ont éteint le gaz dans le quartier de Saint-Côme et assailli de projectiles les patrouilles de gendarmerie et de cavalerie.

Des coups de feu ont été tirés dont on ne connaît pas la provenance. Ils ont atteint, dans un groupe au milieu duquel se trouvait le préfet, dont le sang-froid et le courage sont unanimement appréciés, quatre personnes. Deux d'entre elles semblent grièvement blessées. Quinze gendarmes et deux chasseurs ont reçu des contusions.

En prévision de nouveaux troubles, 60 gendarmes et deux escadrons de chasseurs ont été appelés à Châlon.

Un manifestant tué

Un des blessés, âgé de 16 ans, Brouillard, est mort cette nuit.

Le procureur de la République a ouvert une instruction contre inconnu pour homicide.

Les vitres de la prison ont été brisées hier soir et quelques dégâts ont été commis dans l'appartement du gardien en chef, qui a montré beaucoup de sang-froid.

Les ouvriers font des démarches auprès du préfet en vue de la conciliation.

Le préfet s'y emploie très activement.

M. Gillot, sénateur, est arrivé hier.

M. Simyan, député, arrivera aujourd'hui, à midi.

Surexcitation des esprits

Les esprits sont très surexcités ; les événements d'hier et de la nuit ont produit une impression douloureuse. La nouvelle du décès d'un manifestant cette nuit à l'hôpital, transmise rapidement, a créé une certaine agitation. Le préfet et le sous-préfet parcourent les groupes et répandent les exhortations au calme.

Les négociations sont engagées au sujet du départ de M. Marmot, le contremaître de l'usine Gaillard, qui a donné prétexte aux premiers mouvements.

Deux escadrons du 26e dragons de Dijon sont annoncés.

La grève paraît n'être que le prétexte d'un mouvement anarchiste révolutionnaire. Les meneurs des derniers événements ne sont pas des ouvriers, leurs réunions sont secrètes et ils semblent très déterminés.

La troupe a montré beaucoup de sang-froid et ce n'est qu'à la suite d'un guet-apens contre la gendarmerie que les violences se sont produites.

LA MUSE A NIORT

Niort, 3 juin. — Lundi aura lieu la fête de la Muse du Peuple.

Après un défilé des corporations, la représentation du couronnement de la Muse aura lieu sous la direction de M. Gustave Charpentier.

Interprètes : Blanche Mante, le grand mime Séverin, M. Duffaut, de l'Opéra ; Mlles Gillet, Neetens, Metzger, Lozeron du corps de ballet de l'Opéra et la Muse, Mlle J. Gornard, dont l'élection a été accueillie avec enthousiasme par la population niortaise.

L'AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

d'Amiens

(Nouveaux détails)

Amiens, 3 juin. — Le juge d'instruction mène très rondement son enquête et entend de nombreux témoins qui malheureusement n'ont encore apporté aucun élément susceptible de donner la clef du mystère impénétrable qui pèse sur cette étonnante affaire.

Déposition intéressante

Une seule personne habitant la rue Dom-Bouquet sait cependant bien des choses. Elle a été entendue à l'instruction.

Nous avons raconté dans quelles circonstances cette personne avait vu M. Sarot sortir de la maison et se mettre à la recherche d'une voiture de place ; puis quelques jours plus tard le même M. Sarot sortant de la maison et portant un paquet sous le bras.

Le témoin a entendu certain jour des cris affreux provenant de la cave. « Au secours ! On me tue ! », criait-on. Un autre jour, les mêmes cris furent entendus. Angèle Thieulet, car c'était elle assurément, se trouvant encore dans la cave, appelait les gens à elle : « Venez, *chès* gens ! criait-elle, venez à mon secours ! »

Puis tout se tut. Pourquoi ces cris ? ces appels au secours ? Que faisait la malheureuse femme dans la cave ? C'est ce que la justice va chercher à savoir, car l'enquête ne fait que commencer et elle ne sera pas terminée demain.

Visite dans la maison de la séquestrée

Nous avons pu visiter l'immeuble, à la porte duquel stationnaient une cinquantaine de curieux. Faire une description de l'intérieur serait impossible ; en tous cas elle ne donnerait qu'une idée bien imparfaite du tableau incroyable dont nous avons été les témoins.

La maison se compose de trois pièces : une cuisine située au fond du couloir et où se trouvent entassés dans un désordre indescriptible de vieux papiers, des chiffons, des immondices et un amas informe d'objets de toute sorte, couverts d'une épaisse couche de poussière.

Un paquet roule à nos pieds. Nous l'ouvrons : c'est un journal daté de 1893, enveloppant un pigeon à l'état de momie desséchée. Sous nos pieds, des morceaux de pain durcis traînant sur le plancher depuis fort longtemps. Aux murs pendent des toiles d'araignées noircies par la poussière et la temps. Aux fenêtres sont accrochés des rideaux également noircis.

Le même désordre règne dans la petite salle dont une fenêtre s'ouvre sur la cour. Là se trouve un buffet rempli de vieux papiers, de brochures, de vieux journaux. Sur une table, on trouve une pièce de un franc couverte d'une couche d'épaisse poussière.

Ce meuble a été visité. Les agents Lelong et Decoin y ont trouvé des lettres et des papiers intéressants qui ont été remis à M. le Procureur de la République. Les lettres ont été envoyées par le fils d'Angèle à sa mère.

D'autres recherches ont été faites dans les pièces de la maison et dans le placard de la salle où l'on a trouvé une cinquantaine d'œufs vides bien que n'ayant jamais été ouverts. Ils étaient complètement desséchés.

Mais c'est dans la pièce donnant sur la rue que régnait le désordre le plus complet. Une table et un guéridon meublent cet appartement, et sur ces meubles sont déposés pêle-mêle les objets les plus disparates, le tout recouvert d'une épaisse couche de poussière. Sur le guéridon se trouve un pot renversé. La couche de poussière qui le recouvre laisse supposer qu'on n'y a pas touché depuis plusieurs années. Dans un coin, sur le plancher chargé de morceaux de papier déchiré, jauni par le temps, se trouve le grabat où couchait Angèle Thieulet.

A côté se trouvent éparpillées et recouvrant le plancher, la moitié au moins des plumes du matelas qui se trouve aussi plat qu'une lame de couteau, ainsi que nous l'avons dit l'autre jour.

Les rideaux des fenêtres sont recouverts d'épaisses toiles d'araignées formant doubles rideaux. Du reste, de quelque côté que se portent les regards on ne voit que toiles d'araignées noircies par la poussière tapissant les murs ou tombant en guirlandes du plancher.

Nous sortons de ce lieu d'où se dégage encore une odeur infecte. Le photographe a disposé son appareil et au moyen de la lumière au magnésium, il peut parfaitement prendre plusieurs vues des différentes pièces de la maison.

Pendant qu'il opère, nous montons au premier étage où nous voyons dans l'appartement donnant sur la cour un petit meuble bourré de vieux papiers, et dans la pièce donnant sur la rue, un petit lit en fer et son sommier. Rien d'intéressant à relever ici. Nous descendons alors dans la cave en nous éclairant d'une bougie. Des bougies, on en trouve en quantité dans la maison. M. Sarot en achetait presque chaque jour chez un épicier de la ville. Cet homme semble cependant être un ennemi de la lumière.

La cave, assez exigue, renferme trois tas de charbon, une petite cuve remplie d'eau, car la concession d'eau se trouve dans la cave, et dans un coin un tas de paille sur lequel une personne a dû se coucher fort souvent.

De cette constatation fort intéressante, on peut en conclure que Angèle Thieulet venait souvent se coucher dans ce coin de la cave. Plus on avance, plus cette affaire semble mystérieuse. On peut se demander, en effet, pourquoi la malheureuse femme désertait son grabat pour venir se coucher dans la cave, à deux pas d'une cuve remplie d'eau, et au pied de l'escalier ? On peut tirer de ce fait toutes sortes de conjectures.

Le parquet a décidé de laisser la maison en l'état. Il ne prendra de décision que d'ici à quelques jours, lorsque son enquête aura fait un pas.

L'enlèvement d'Angèle

M. Thieulet, jardinier, père de la victime, est arrivé de St-Quentin accompagné du fils d'Angèle, mais le parquet ne lui a pas permis encore de voir sa fille.

Nous avons rencontré M. Thieulet qui nous a fait des déclarations intéressantes. Il était cultivateur à Albert lorsque sa fille Angèle fit la connaissance de M. Sarot, qui habitait également Albert. Il resta fort peu de temps dans la ville. En 1884, M. Thieulet demeurait à Amy dans l'Oise. Il y avait fort peu de temps que M. Sarot connaissait Angèle. Or, un dimanche de novembre 1884, Angèle qui était allée à la messe, ne revint pas. Elle était alors âgée de 18 ans.

M. Sarot qui l'attendait dans la rue, partit avec elle, et depuis cette époque, M. Thieulet n'a pas revu sa fille.

M. Thieulet quitta Amy pour aller à l'Epine de Dallon, près de Saint-Quentin, puis à Saint-Quentin même où il habite depuis treize ans.

Angèle était mère d'un garçon aujourd'hui âgé de 16 ans. C'est ce garçon qui est venu à Amiens avec son grand'père.

Sur une question que nous lui posons, M. Thieulet nous répond que sa fille lui envoyait de temps à autre un mandat-poste de 20 fr., quelquefois 30 fr., d'autres fois 40 fr. Ces sommes servaient à payer la pension du fils.

Les lettres d'Angèle portaient rarement le cachet de la poste d'Amiens. Elles étaient le plus souvent envoyées de Lille, Arras, Valenciennes, Douai, etc. Néanmoins. M. Thieulet apprit par un de ses amis que sa fille habitait bien Amiens.

Angèle continua à envoyer de l'argent à son père pendant plusieurs années. Lorsque son fils fit sa première communion, elle lui envoya un mandat-poste de 40 francs. Puis les lettres devinrent plus rares. M. Thieulet en reçut encore trois ou quatre. Ce fut tout. A partir de ce moment il n'eût plus aucune nouvelle d'Angèle et voilà au moins trois ans que dure son silence.

Mais M. Thieulet et son petit-fils continuèrent à envoyer des lettres à Angèle. Ils envoyèrent même, à plusieurs reprises, des lettres recommandées qui leur furent retournées avec la mention « refusée. »

Evidemment M. Sarot voulait empêcher Angèle Thieulet d'avoir des relations même avec sa famille ; c'est lui assurément qui refusa les lettres recommandées.

M. Thieulet pria ces derniers temps un de ses amis qui habite Amiens de s'informer auprès des gens de la rue Dom-Bouquet à l'effet de savoir si sa fille habitait toujours au n° 14. Les habitants, notamment les voisins, ayant déclaré que Mlle Thieulet ne sortait pas, que personne ne l'avait jamais vue, que d'autre part les volets restaient toujours clos, M. Thieulet de plus en plus intrigué, se décida à déposer une plainte.

M. Thieulet nous a déclaré qu'il n'avait vu Sarot qu'une seule fois, en 1882.

Nous pouvons ajouter que l'état d'Angèle Thieulet est satisfaisant. Toutefois la malheureuse femme refuse toute nourriture.

Quant à Sarot, qui est âgé exactement de 57 ans, il a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de séquestration.

Nouvelles Étrangères

LA GUERRE

ENTRE

L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

L'invasion du Transvaal

La prise de possession de Johannesburg

Lord Roberts télégraphie : Johannesburg, 1er juin, 8 heures 30, matin. — L'occupation de Johannesburg a eu lieu de façon tout à fait satisfaisante, grâce aux excellents arrangements pris par le docteur Krause, le commandant transvaalien de la place.

» L'ordre n'a pas cessé de régner un instant dans toute la ville. Le docteur Krause est venu à ma rencontre aux portes de Johannesburg, et il a fait son entrée à mes côtés, me conduisant au palais gouvernemental, où il m'a présenté à plusieurs chefs des principaux services administratifs. Ces derniers ont tous consenti, sur ma demande, à continuer leurs services jusqu'à ce qu'ils aient pu en être relevés.

» Johannesburg est très déserte. Néanmoins, une assez grande foule était assemblée dans le principal square de la ville, lorsque le drapeau anglais a été hissé. Trois hourras ont alors été poussés en l'honneur de la reine.

» A la fin de la cérémonie, les 11e et 7e divisions, ainsi que la brigade navale et deux brigades d'artillerie ont défilé par la ville.

» La colonne Hamilton, la division de cavalerie et l'infanterie montée étaient trop loin pour pouvoir prendre part à la cérémonie. Les troupes avaient bonne allure.

» La 14e brigade a été laissée à Johannesburg pour y maintenir l'ordre. Le reste des forces est campé au nord de la ville, sur la route de Pretoria.

« ROBERTS. »

GRAVE ÉCHEC DES ANGLAIS à Elansfontein

Londres, 3 juin. — L'agence Laffau a reçu la dépêche suivante :

Prétoria, 30 mai. — Les Anglais ont été sérieusement battus hier dans un combat acharné livré près d'Elansfontein par les commandos de Johannesburg et de Bokburg qui, sous les ordres du commandant Viljoen, ont fait preuve d'un très grand courage et d'une incomparable valeur.

L'artillerie, placée à East-Rand a eu une grande part dans le combat.

Un Long-Tom monté sur un truck de fer et manœuvré avec une extraordinaire rapidité lançait des centaines de shrapnels à six milles, allant porter la démoralisation dans les rangs des Anglais, dont les pertes ont atteint un chiffre qui n'a jamais été dépassé depuis le commencement de la guerre.

Le général Christian de Wet et le président Steyn ont quitté Johannesburg à l'approche des Anglais.

Une des plus hautes autorités de la République, sur le point de partir pour Lydenburg, a dit ces mots : « L'humanité est en train de se livrer à la vente en gros des hommes ».

Le gouvernement a retiré aujourd'hui du Trésor un million de billets négociables sans frais à 5 0 0.

A Waterburg, les Cafres ont commencé à se soulever.

Dernière Heure

M. Caillaux dans la Sarthe

DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES

Le Mans, 3 juin. — M. Caillaux, ministre des finances, a fait sa première visite officielle à l'arrondissement qu'il représente à la Chambre. C'est la petite ville de Fresnay-sur-Sarthe qui l'a reçu ; le ministre est arrivé à deux heures à Fresnay, où il a été salué par la foule massée dans les rues de la ville, aux cris de : Vive la République, Vive Loubet ! »

Après les réceptions à l'Hôtel-de-Ville, M. Caillaux a visité les écoles et l'hôpital : il a remis la croix de chevalier du Mérite agricole à M. Léger-Langevin, vétérinaire à Fresnay ; quatre vieux ouvriers ont reçu des médailles d'honneur.

A l'issue du banquet qui lui était offert le soir, le ministre des finances a prononcé un discours fort applaudi :

Il examine quelle était la situation de la France au moment où le ministère Waldeck-Rousseau a pris le pouvoir. Il montre que ce gouvernement, composé d'hommes venus de tous les points de l'horizon républicain réunis pour défendre le patrimoine commun a fait déjà une œuvre considérable : il a rétabli l'ordre dans la rue.

Il fait ce qu'il peut pour ramener au calme les esprits comme le prouve le projet voté par *le Sénat* ; malheureusement, là, tout ne dépend pas de lui.

Le gouvernement ne prêtera jamais la main à la reprise de l'« Affaire » sur le terrain politique. Mais il ne peut pas empêcher les gens d'écrire et d'exploiter comme le font les nationalistes certains discours contre lesquels il proteste !

« Le ministère Waldeck-Rousseau a essayé de faire l'union des républicains. C'est à notre grand regret que certains républicains et sont séparés de nous. Nous sommes convaincus qu'ils se trompent et que ceux qui sont sincèrement attachés à la République nous reviendront.

» On nous a accusé d'opposer le gouvernement à l'armée. Nous protestons avec énergie. Le ministère Waldeck-Rousseau n'a-t-il pas fait voter la loi organisant l'armée coloniale ? Est-ce que le ministère ne s'occupe pas de la défense des côtes et de l'extension de la marine ? Il n'y a pas de parti qui, depuis trente ans, ait fait plus de sacrifices pour l'armée que le parti républicain. »

Après ces déclarations, M. Caillaux examine la politique financière.

Parlant de l'impôt sur le revenu, il dit que le mot effraye plus que la chose. La transformation des impôts directs est nécessaire. On ne peut la faire que par l'impôt sur le revenu établi sans inquisition ni vexation. Ce projet ne sera peut-être pas adopté, mais il aura du moins permis au Parlement de discuter à fond, une fois pour toutes, la question des contributions directes. Rien qu'à ce point de vue, il faut s'applaudir de le voir déposé.

Ceci dit, le ministre des finances flétrit énergiquement le nationalisme, ce mouvement tournant des réactionnaires contre la République.

Le bon sens du pays ne s'y trompe pas. Et, en dehors du grand centre frondeur, les élections municipales dernières ont prouvé que les républicains ne s'égaraient pas et ne se laissaient pas surprendre.

LA TAXE D'EXPORTATION

sur les charbons anglais

Cette question continue à être à l'ordre du jour chez nos voisins. *The Iron and Coal Trades review* a ouvert une enquête et il est intéressant de connaître quelles sont les opinions recueillies par cette revue considérable.

Un de ses lecteurs lui écrit :

« Je n'éprouve aucune hésitation à dire combien la question me paraît sérieuse parce » que j'ai toujours pensé qu'il était absurde de » fournir pour 500 millions de matières premières, à des étrangers dont les produits manufacturés viennent ensuite concurrencer les » nôtres.

» Si importants que soient nos gîtes houillers, » il est parfaitement ridicule de nous dépouiller » de leurs richesses au profit de rivaux. »

On objecte d'autre part que les charbons allemands et belges font une sérieuse concurrence aux houilles anglaises sur le marché Européen, que le combustible britannique constitue un frêt important et qu'une partie des charbons exportés sert au ravitaillement des navires anglais dans les dépôts établis dans les mers étrangères.

C'est la première opinion qui domine ; on observe que l'Allemagne et la Belgique sont en voie de manquer de leur côté de houille, qu'elles consomment des quantités de plus en plus importantes de charbons anglais qu'elles seront bien obligées de continuer à employer à tout prix ; que les combustibles destinés au ravitaillement des navires anglais pourront être exemtés de tout droit, nouvelle cause de supériorité pour la marine de la Grande-Bretagne et que les marchandises étrangères étant fabriquées plus cher par suite de la taxe, les produits anglais verront accroître leur écoulement sur tous les marchés du monde.

On ajoute que la taxe rapportera une somme élevée, que les avantages d'un droit frappant la sortie de la houille qui s'épuise, ne se renouvelle pas et va manquer partout, sont multiples.

Aussi faut-il s'attendre avec le *jingoïsme* ou chauvinisme qui domine en Angleterre à voir s'établir dans un avenir prochain une taxe sur *l'exportation des charbons* de ce pays, peut-être une limitation ou prohibition.

Chronique électorale

L'élection de Merville-Estaires

MM. Edouard Ernout et Leconte-Beccue viennent d'adresser à leurs électeurs la lettre de remerciements ci-après :

Chers électeurs,

Nous venons du fond du cœur vous remercier des nombreux suffrages que vous avez groupés dimanche sur nos noms.

Un déplacement de 150 voix assurait dans notre canton le succès de la République.

On nous rendra cette justice, que notre attitude, durant la période électorale, a été scrupuleusement correcte à l'égard de nos concurrents. Nous n'avons même pas fait allusion à leurs personnes, ni à leurs opinions. Il est honteux, qu'en dernière heure, alors que le temps matériel nous manquait pour répondre, on nous ait abreuvés d'outrages et de calomnies.

Nous laissons à nos adversaires ces tristes moyens qui déshonorent ceux qui les emploient.

La victoire achetée à ce prix n'aura pas de lendemain, et le succès dans notre canton est assuré à bref délai, si vous restez fidèle à la devise de notre profession de foi : ordre, travail, progrès, dévouement.

Malgré tout, aujourd'hui et toujours, vous pouvez et pourrez compter sur notre concours pour la sauvegarde de vos intérêts.

Edouard ERNOUT-GISQUIÈRE,
Eugène LECONTE-BECCUE.

Chronique Régionale

Les Chemins de Fer d'intérêt local du département du Nord

Le ministre des travaux publics vient de saisir la Chambre d'un projet de loi modifiant les conditions financières de la concession des chemins de fer d'intérêt local dénommés « groupes du Sud », et ligne de Lourches à Cambrai.

Ce projet a pour but de proroger d'une année les délais fixés par l'article 2 des lois du 12 août 1893 et du 7 juillet 1896, pour l'accomplissement des expropriations nécessaires à l'établissement, dans le département du Nord, des chemins de fer d'intérêt local d'Haspres à Solesmes, par Escarmain, de Solesmes à Quiévy, vers Caudry, par Briastre et Viesly, de Solesmes à Landrecies, par Bousies, de Landrecies à Avesnes, par Maroilles, Cartigny, Etrœungt, d'une part, et du chemin de fer d'intérêt local de Lourches à Cambrai, d'autre part.

Cette prorogation est nécessitée par la difficulté que la compagnie concessionnaire rencontre pour se procurer aux prix actuels des métaux, les matériaux dont elle a besoin.

Le projet approuve en outre la combinaison adoptée par le Conseil général du Nord qui, en raison de l'impossibilité pour la compagnie des chemins de fer économiques du Nord de se procurer les fonds indispensables, soit par une émission d'obligations, soit en augmentant son capital-action, a consenti à lui verser, pour payer une partie des dépenses de premier établissement, une subvention au capital au lieu des annuités qu'elle eût reçue de l'État et du Département pendant la période d'exploitation et jusqu'au 31 décembre 1960.

T. H.

Les officiers en bourgeois

Le ministre de la guerre a aboli la décision de M. de Galliffet relative au port d'habits bourgeois par les officiers.

Ce décret remet donc les choses telles qu'elles étaient il y a un an ; les officiers pourront donc dès à présent, revêtir la tenue civile dans toutes les circonstances où ils ne seront pas de service et sans autorisation spéciale.

Le personnel des mines de Bruay à l'Exposition

La Compagnie des mines de Bruay accorde à son personnel, à l'occasion de l'Exposition, les faveurs suivantes :

1° Aux ouvriers : la Compagnie envoie à Paris, pour cinq jours, quinze ouvriers par fosse. Ils recevront, outre leurs frais de chemin de fer, une indemnité de 100 fr. et leur salaire habituel.

2° Aux porions : 2 porions par fosse obtiendront, pour visiter l'Exposition, cinq jours de congé. Comme les ouvriers, ils seront remboursés de leurs frais de chemin de fer et toucheront leurs appointements. Il leur est en outre accordé une indemnité de 150 fr.

3° *Aux chefs porions : tous les chefs porions visiteront l'Exposition*. Ils obtiennent les mêmes avantages que les porions.

4° Aux ingénieurs et chefs de services : tous obtiendront un congé de 10 jours et une indemnité de 300 francs.

6° Aux porions retraités : tous les porions retraités qui voudront visiter l'Exposition recevront, avec leurs frais de voyage, une indemnité de 150 francs.

6° Aux ouvriers retraités : un certain nombre d'ouvriers retraités, tirés au sort, recevront leurs frais de chemin de fer et une indemnité de 100 fr.

Succès de la «Fanfare ouvrière» DE LENS

Paris, 3 juin. — La Fanfare ouvrière de Lens, après une lutte très chaude, a obtenu au concours international de Paris, en 1re division, le 1er prix de lecture à vue à l'unanimité, et le 1er prix d'exécution avec vives félicitations du jury. En outre un diplôme de direction a été décerné au chef.

La Fanfare concourra aujourd'hui lundi, en honneur, contre plusieurs sociétés françaises et belges.

Le jury sera présidé par M. Parès, chef de la Garde républicaine.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Courses de Mouscron

La seconde réunion des courses de Mouscron avait attiré un public nombreux et choisi ; le contingent des amateurs était largement représenté par l'élite de la population Mouscronnoise, Tourquennoise et Lilloise.

Par le nombre de partants et la qualité des chevaux engagés, toutes les courses ont captivé le public, qui désire vivement que la 3e réunion ait lieu ; aussi formons-nous nos plus sincères souhaits pour qu'elle se produise aussi tôt que pourra.

Toutes les courses ont été très bien menées, en voici les résultats :

1re course. — Trot monté. Distance 3500 mètres. — 1re, La Juine — 2e, Lion — 3e, Capucine.

2e course. — Trot monté et attelé pour poneys. — 1er, Sauvons-Nous. — 2e, Central. — 3e, Sophie.

3e course. — Au galop : Distance 1400 mètres 1er Happy Christmas — 2e Flicker — 3e Mlle de Langerbrugge.

4e course. — Trot monté et attelé : 1er Braziel — 2e Péronne — 3e Pompier.

Nous espérons retrouver à la prochaine réunion tout ce qui compte comme vrais sportmens.

VÉLOCIPÉDIE

Course de 24 heures au Vélodrome

Hier à 6 heures 1/2 a été donné au Vélodrome Lillois le signal pour la course de 24 heures. Seize coureurs étaient présents.

Ce sont : Joseph Fischer, de Munich ; Raynal, Suisse ; Jean Fischer ; Lepoutre ; Ch. Kerff, Belge ; Foureaux, de Paris ; Lefieux, de Paris ; Vanderstuyft, d'Ypres ; Hardie, de Liège ; Larchevêque, de Charenton ; Algoet, de Louvain ; Navrom, de Paris ; Regnault, de Paris ; Drioul, de Bruxelles ; Filot, de Schaarbeek et Olivier, de Vervins.

Voici les premiers résultats :

1re heure. — MM. Jean Fischer, 36 kil. 19. Lepoutre, idem, Joseph Fischer, idem, Kerf, idem, Raynal, idem, Drioul, id., Foureau, idem.

2e heure. — Joseph Fischer, 66 kil. 700 ; Jean Fischer, idem ; Hardie, idem. MM. Regnault et Alhoët, descendent de machine et abandonnent provisoirement la course.

3e heure. — Au 196e tour, M. Alhoët remonte en machine avec un retard de 77 tours.

M. Navrom quitte provisoirement la piste le 70e kilomètre accompli à 8 h. 50.

Joseph Fischer arrive premier avec 97 kilomètres 750, et MM. Jean Fischer et Lepoutre suivent.

4e heure. — MM. Jean Fischer, Joseph Fischer, Lepoutre, Raynal et Hardie se suivent, ayant accompli un parcours de 127 kil. 760.

A minuit, lorsque nous quittons le vélodrome les onze coureurs sont toujours en machine, poursuivant ce record avec un entrain et une ardeur infatigables.

A cette heure le public très nombreux dans la journée commence à se clairsemer.

JEU DE BALLE

A Lille.

De nombreux spectateurs se pressaient hier après-midi autour du Jeu de Balle, boulevard des Ecoles.

Ce match, très intéressant par lui-même, était en outre favorisé par un temps superbe. Par exemple, les joueurs devaient avoir un peu chaud.

La lutte était engagée entre Condé (Boutellier) et Fibec (Lepoivre) en 13 jeux.

Le sort désigne Condé pour la livrée. La partie de Fibec enlève le premier jeu ; Condé s'adjuge le second.

De part et d'autre le jeu est très serré. Pourtant Condé parvient à prendre assez facilement l'avance.

Au repos Condé marque 7 jeux contre 3 à Pibec.

A la reprise Condé s'adjuge rapidement 13 jeux contre 6 à la partie de Pibec.

A ce moment un revirement se produit.

Notre concitoyen M. E. Depire, renforçant la partie de Pibec et tenant la corde depuis le début prend le grand milieu. La partie de Pibec y trouve avantage et fait un enlevé de quatre jeux aux vifs applaudissements de la galerie.

Mais là s'en tiennent leurs succès et la victoire reste à Condé par treize jeux contre dix.

Parmi les vaincus nous devons féliciter particulièrement MM. E. Depire et Marcel Lepoivre.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aubade à la Municipalité — Revue des Pompiers

Hier à onze heures un quart du matin, la « Grande-Harmonie » a donné une aubade à la municipalité, à l'occasion de son élection.

Pendant que la Musique municipale, sous la direction de M. Koszul, jouait la *Marseillaise*, M. H. Carrette, MM. les adjoints Lepers, Milbéo, Ponthieu, Bailleul et Van Waerbeke, ceints de leurs écharpes, se tenaient sur le perron de l'Hôtel-de-Ville.

Entre deux exécutions, MM. Catteau, président de la « Grande-Harmonie » et Koszul, chef, sont venus saluer les membres de la municipalité.

L'aubade terminée, les vins d'honneur ont été offerts aux musiciens.

M. Carrette, maire, était entouré de ses ad-